

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 180
de Mme et M. Gisela Kilde (DC/vl) et Marc-David Henninger (PS),
ainsi que de 13 cosignataires,
demandant une étude sur la réalisation d'une meilleure participation des enfants et jeunes
dans les procédures administratives communales les intéressant**

En séance du 31 mai 2016, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 180 de Mme et M. G. Kilde et M.-D. Henninger, ainsi que de 13 cosignataires, lui demandant une étude sur la réalisation d'une meilleure participation des enfants et jeunes dans les procédures administratives communales les intéressant.

Réponse du Conseil communal

En 2013, l'Administration générale, via sa Déléguée à la cohésion sociale et avec l'appui de la Commission de la jeunesse, avait examiné, suite au postulat n° 75, la possibilité pour la Ville de Fribourg d'adhérer au label de l'UNICEF "Commune amie des enfants". Ce label encourage de manière ciblée les processus visant à améliorer l'environnement des enfants et leur participation à cette amélioration.

Pour rappel, l'obtention du label se déroule en sept étapes:

- 1) Etat des lieux (questionnaire fourni par l'UNICEF)
- 2) Présentation des résultats
- 3) Décision de la Commune
- 4) Réalisation d'un atelier lors duquel les enfants et les jeunes peuvent s'exprimer
- 5) Elaboration d'un plan d'action
- 6) Analyse
- 7) Obtention du label

Les avantages pour la commune explicités par l'UNICEF sont les suivants:

- 1) Amélioration du degré d'adaptation aux enfants dans le cadre d'une procédure standardisée accompagnée par des professionnels
- 2) Analyse de la situation existante dans tous les domaines-clés (état des lieux)
- 3) Mise en évidence du potentiel de développement pour la suite de la planification
- 4) Prise en compte cohérente du point de vue de l'enfant
- 5) Contacts entre les différents groupes d'ayant droits au niveau communal
- 6) Hausse de l'attractivité de la Commune (promotion économique)

Après avoir pris contact avec diverses communes ayant manifesté leur intérêt pour le label UNICEF, il a été constaté que nombreuses sont celles qui arrêtent le processus après les trois ou quatre premières étapes. Sur la quarantaine de communes qui ont procédé à l'état des lieux, une douzaine seulement a accédé au label.

Cependant, les communes contactées, qui ont procédé uniquement aux trois premières étapes du label, se sont dites très satisfaites car cette démarche leur a servi de base pour la formulation d'une politique de l'enfance et de la jeunesse.

Le 10 février 2014, la question du label a été soumise à la Commission de la jeunesse. Cette dernière avait donné un préavis positif, pour que la commune s'engage à suivre les trois premières étapes du processus. Ainsi, elle pourrait cerner de manière complète le cadre de vie des enfants et des jeunes en ville de Fribourg. En revanche, pour la Commission, la labellisation signifiait une procédure trop coûteuse par rapport aux bénéfices que celle-ci pourrait apporter.

Bien que le Conseil communal ait constaté alors que la Ville de Fribourg était intéressée à effectuer cet état des lieux, il a également réalisé que, malheureusement, elle ne possédait pas à cette époque les ressources nécessaires pour le faire. C'est pourquoi il a décidé de réexaminer cette thématique ultérieurement, lorsque les conditions seraient réunies pour effectuer ce travail.

Or, dans son programme de législature 2016-2021, le Conseil communal a placé le développement de la Cohésion sociale, dont l'un des volets spécifiques est le développement de projets s'adressant à la jeunesse et à la famille, au cœur de ses priorités. Ainsi, les ressources nécessaires seront affectées à ce domaine.

Par ailleurs, au niveau cantonal, la Commission de l'enfance et de la jeunesse et la Direction de la santé et des affaires sociales ont mis en place la stratégie cantonale 2015-2017 "Je participe !". Cette stratégie aboutira en 2017 à un Plan d'action pour l'Etat de Fribourg et à des recommandations aux communes. Ce plan d'action se basera sur la vision suivante:

"Les enfants et les jeunes qui vivent dans le canton de Fribourg ont les mêmes chances de s'épanouir. Ils évoluent dans un cadre enrichissant, sécurisant et tolérant. *Ils participent à la définition de la société à laquelle on leur demande de s'intégrer* et ils réussissent, notamment sur le plan personnel, scolaire, professionnel et social. *Ils ont le droit à la liberté d'expression et leurs opinions sont respectées. Leurs intérêts, leurs droits et leurs besoins fondamentaux sont mis au centre de toute décision les concernant.*¹". La participation est et sera donc un sujet central de la politique de la jeunesse cantonale et se répercutera ainsi sur les actions communales.

Enfin, un projet pilote visant à favoriser la participation des enfants à l'aménagement d'une place de jeux est actuellement réalisé conjointement par le Service d'urbanisme et d'architecture et le secteur de la Cohésion sociale, via les projets Fribourg (ou)vert et Paysage éducatif au Schoenberg. Ce projet consiste à réaliser, d'ici l'été 2019, une place de jeux en consultant les enfants sur leurs besoins et leurs visions mais également en les impliquant dans sa construction. Cette phase-test permettra de tirer des conclusions sur la participation des enfants dans le domaine de l'aménagement du territoire et de décider de l'opportunité de poursuivre ce genre de démarches.

¹ http://www.fr.ch/bpej/fr/pub/je_participe_2015-2017.htm

En conclusion, le Conseil communal est en mesure de répondre à ce postulat par les démarches suivantes:

- mandater le secteur de la Cohésion sociale pour effectuer les trois premières étapes décrites par l'UNICEF dans le cadre du label "Commune amie des enfants". Cela permettra de cerner de manière complète le cadre de vie des enfants et des jeunes en ville de Fribourg et d'identifier les procédures ainsi que les projets qui les concernent et dans lesquels ils pourraient être impliqués;
- s'appuyer sur les recommandations, qui seront prochainement émises par la Commission de l'enfance et de la jeunesse et la Direction de la santé et des affaires sociales dans le cadre de la stratégie "Je participe !", afin de favoriser la participation des enfants et des jeunes en ville de Fribourg;
- analyser l'expérience de participation des enfants dans le cadre des projets Fribourg (ou)vert et Paysage éducatif au Schoenberg, pour tirer des conclusions sur la participation des enfants dans le domaine de l'aménagement du territoire et décider de l'opportunité de poursuivre ce genre de démarches;
- identifier les canaux et les modes de communication pertinents pour s'adresser aux jeunes et les impliquer dans les domaines les concernant.

Le postulat n° 180 est ainsi liquidé.